

L'accompagnement Swiss Life

Santé, prévoyance, retraite, épargne, dommages

Spécialiste reconnu, vous êtes un acteur incontournable du parcours de soins.
Par votre expertise, vous assurez la sécurité des traitements, accompagnez les patients
au quotidien et contribuez activement à la prévention et au bon usage des médicaments.

Infos clés⁽¹⁴⁾



Près de
20 000
officines



Près de
25 000
pharmaciens titulaires



Près de
5 salariés
en moyenne par officine⁽¹⁵⁾

(14) Démographie des pharmaciens – Synthèse
du panorama 2024 – CNOP.

(15) Le revenu des pharmaciens redynamisé
pendant les années de crise sanitaire –
Statistiques et études 2022 – Insee.

Vos besoins sont aussi spécifiques que votre activité de pharmacien

Du jour au lendemain, si vous deviez faire face à une véritable difficulté (arrêt
de travail, invalidité, décès), une mise en cause de votre responsabilité, un sinistre,
c'est toute votre activité et votre niveau de vie qui pourraient se retrouver
brutalement impactés.
Concernant votre protection sociale, votre régime obligatoire, la CAVP (Caisse
d'assurance vieillesse des pharmaciens), prévoit le versement de prestations
en cas d'accident de la vie et lors de votre départ à la retraite.
Peu protecteur, il ne serait pas suffisant pour maintenir votre niveau de vie
en cas de coup dur.

Toutes les solutions Swiss Life pour vous protéger sur le plan professionnel et personnel

Forte de son expertise et partenaire de votre profession, Swiss Life vous propose
une offre complète pour vous accompagner dans votre vie professionnelle
et privée, et vous permettre de construire votre indépendance financière
pour vivre selon vos propres choix. À chaque étape, votre conseiller Swiss Life
vous accompagne avec simplicité et précision.

**Nous ne sommes pas seulement à vos côtés,
nous sommes de votre côté.**



Nous permettons à chacun de construire
son indépendance financière
pour vivre selon ses propres choix.



SwissLife Prévoyance et Santé
Siège social : 1, rue Bellini
92800 Puteaux
SA au capital social
de 150 000 000 €
Entreprise régie par le Code
des assurances
322 215 021 RCS Nanterre
www.swisslife.fr

SwissLife Assurance et Patrimoine
Siège social : 1, rue Bellini
92800 Puteaux
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par le Code
des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr

SwissLife Assurance de Biens
Siège social : 1, rue Bellini
92800 Puteaux
SA au capital social
de 80 000 000 €
Entreprise régie par le Code
des assurances
391 277 878 RCS Nanterre
www.swisslife.fr

SwissLife Assurance Retraite
Siège social : 1, rue Bellini
92800 Puteaux
SA au capital social
de 114 877 635,60 €
Fonds de retraite professionnelle
supplémentaire régi par le code
des assurances
892 188 046 RCS Nanterre
www.swisslife.fr

Document à caractère publicitaire



Le conseil, la proximité et la vigilance
sont au cœur de votre métier

Faites les meilleurs choix
avec un partenaire de votre côté

YourLife # VotreIndépendanceFinancière

Assurance & Gestion de patrimoine

Pharmacien
libéral



Pour vous, pharmacien

Vous protéger au quotidien

Vous vous préoccupez de la santé des patients, mais qu'en est-il de la vôtre ?

Notre complémentaire vous permet de bénéficier d'une couverture santé (hospitalisation, médecine courante, pharmacie, dentaire, optique, aides auditives), de renforts sur les postes de santé non remboursés, d'un forfait prévention, selon vos attentes et votre budget.

Maintenir vos revenus en cas d'aléas

Une maladie, un accident, un décès... Quelles seraient les conséquences financières sur votre activité de pharmacien et votre niveau de vie ? Pour parer au mieux aux risques d'imprévus, compléter les prestations de votre régime obligatoire et préserver vos proches, notre solution SwissLife Prévoyance Indépendants s'adapte à vos besoins personnels et professionnels.

Assurer votre niveau de vie à la retraite

Aujourd'hui, se constituer une épargne est devenu indispensable pour s'assurer un niveau de vie suffisant à l'heure de la retraite. Swiss Life vous permet de préparer dès maintenant un complément de retraite dans des conditions particulièrement avantageuses pour vous. Choisissez d'alimenter votre contrat SwissLife PER Individuel⁽¹⁾ par des versements adaptés à vos besoins et à votre activité.



Santé, prévoyance, retraite : des cotisations fiscalement avantageuses

Chaque année, les cotisations et versements que vous effectuerez sur vos contrats santé, prévoyance et retraite pourront venir en déduction de vos revenus imposables⁽²⁾. Votre conseiller Swiss Life dispose des outils nécessaires pour évaluer votre situation et inscrire vos contrats dans une démarche globale.

(1) SwissLife PER Individuel est un plan d'épargne retraite individuel prenant la forme d'un contrat de retraite supplémentaire, à adhésion individuelle et facultative, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Contrat de type multisupport, libellé en euros et / ou en unités de compte souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.
(2) Dans les conditions et limites de l'article 154 bis du Code général des impôts (CGI) dit « loi Madelin ». Les versements sur votre contrat retraite vous permettent de bénéficier de l'article 163 quater du CGI.
(3) Pour un pharmacien libéral âgé de 45 ans en exercice, dont le revenu net moyen est de 12 500 euros par mois.



Pour votre officine

Répondre à vos obligations

Optimiser votre politique sociale

Protéger votre activité

Protéger vos collaborateurs : une obligation et un engagement

En tant qu'employeur, vous avez des obligations légales en matière de protection sociale pour vos salariés. Cela inclut la mise en place d'une couverture santé collective conforme au panier de soins minimum, mais aussi d'un contrat de prévoyance couvrant les risques d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès. Au-delà du cadre réglementaire, offrir une protection sociale adaptée est un levier fort d'attractivité et de fidélisation au sein de vos équipes. Swiss Life vous accompagne dans la mise en place de solutions collectives sur mesure, en phase avec les spécificités de votre activité et de votre convention collective.

Fidéliser et motiver vos salariés

Vous souhaitez associer vos salariés au résultat de l'entreprise avec un dispositif d'épargne collectif pour mieux les fidéliser ? Swiss Life vous propose un plan d'épargne salariale, SwissLife PEI⁽⁴⁾, et un dispositif de retraite, SwissLife PER Collectif⁽⁵⁾, accessibles à tous les collaborateurs, et également, sous conditions, à vous dirigeant et à votre conjoint collaborateur. Ils offrent à chacun la possibilité de constituer une épargne individualisée alimentée par votre entreprise et éventuellement par des versements volontaires. Deux dispositifs d'épargne complémentaires : l'un pour épargner à moyen terme et financer des projets personnels au bout de cinq ans ; l'autre pour se constituer un complément de retraite.

Vous souhaitez permettre à vos salariés de compléter leur pension de retraite à titre individuel, en limitant leur effort d'épargne ? Avec SwissLife PER Entreprise⁽⁶⁾, ils peuvent bénéficier de comptes de retraite individualisés, alimentés par votre entreprise et éventuellement par des versements volontaires.

(4) SwissLife PEI est un plan d'épargne interentreprises mis en place en application des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail, et au sein duquel Natixis Interépargne assure une fonction de teneur de compte-conservateur de parts.
(5) SwissLife PER Collectif est un plan d'épargne retraite interentreprises collectif prenant la forme d'un contrat de retraite professionnelle supplémentaire, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Contrat de type multisupport libellé en euros et / ou en unités de compte, souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.
(6) SwissLife PER Entreprise est un plan d'épargne retraite obligatoire interentreprises prenant la forme d'un contrat de retraite professionnelle supplémentaire, à adhésion obligatoire, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Il s'agit d'un contrat de type multisupport, les droits individuels des adhérents pouvant être libellés en euros et / ou en unités de compte. Contrat souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.
(7) Dans les conditions et limites prévues par les articles L. 242-1, R. 242-1-1 et suivants et D. 242-1 du Code de la Sécurité sociale.
(8) SwissLife IFC/IL (indemnités de fin de carrière / indemnités de licenciement) est un contrat collectif d'assurance sur la vie, de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros. Le contrat est régi par le Code des assurances (branches 20 et 22) et assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine.
(9) SwissLife Garantie Associés + est un contrat d'assurance de groupe à adhésion individuelle assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine.



Profitez aussi, à titre personnel, du cadre fiscal et social privilégié⁽⁷⁾ offert par les dispositifs d'épargne collectifs (abondement déductible du résultat imposable, exonération de charges sociales).

Anticiper les indemnités de fin de carrière de vos collaborateurs

En tant qu'employeur, vous êtes tenu de verser à vos salariés des indemnités de fin de carrière / de licenciement. SwissLife IFC/IL⁽⁸⁾, contrat d'assurance vie multisupport, vous permet de constituer un fonds destiné à financer ces indemnités de départ, et transformer les contraintes légales et / ou conventionnelles en réel avantage financier et fiscal.

Sécuriser votre financement

Bénéficiez d'une protection complète pour le financement de votre installation : **achat d'officine, travaux d'aménagement et investissements professionnels**, avec le contrat Emprunteur de Swiss Life.

Protéger votre indépendance

Vous êtes associé ? En cas de décès de l'un des associés, SwissLife Garantie Associés +⁽⁹⁾ propose des garanties adaptées afin d'assurer la continuité de l'activité, en permettant aux associés survivants de racheter les parts de votre associé décédé.

Vous souhaitez protéger vos biens professionnels et maîtriser les risques liés à votre responsabilité ?
Votre conseiller Swiss Life vous accompagne pour mettre en place des solutions d'assurances.

Vous cédez votre officine ? Swiss Life est à vos côtés pour vous accompagner dans ces démarches.



Pour votre vie privée

Assurer votre patrimoine

Protéger vos biens personnels

Vous souhaitez préserver votre quotidien en protégeant vos biens ? Le contrat SwissLife Habitation protège votre logement, que vous soyez locataire, propriétaire ou copropriétaire de votre résidence principale ou secondaire, grâce à des garanties essentielles pour une protection complète. Le contrat prévoit des garanties haut de gamme avec des options modulables selon vos besoins, pour une couverture optimale de vos biens. Nous assurons également vos véhicules (personnels et professionnels) avec le contrat Swiss Auto.

Assurer vos projets immobiliers

Vous investissez dans l'immobilier ? Avec le contrat Emprunteur de Swiss Life, assurer vos prêts immobiliers personnels grâce à des garanties spécialement conçues pour répondre à vos besoins spécifiques de pharmacien. Les contrats SwissLife Bailleur Privé et Swiss Immeuble vous proposent une approche globale des besoins de l'investisseur locatif, avec une couverture multirisque.

Valoriser vos placements, constituer un capital pour demain

Vous souhaitez valoriser votre patrimoine, optimiser votre future retraite dans les meilleures conditions ? Les contrats d'assurance vie SwissLife Stratégic Premium⁽¹⁰⁾ et de capitalisation SwissLife Capi Stratégic Premium⁽¹¹⁾ vous proposent d'accéder à une très grande variété de supports d'investissement et à différents niveaux d'expertise de gestion financière, avec l'accompagnement des experts de Swiss Life.

Vous souhaitez préparer votre succession en optimisant la fiscalité sur la transmission de votre patrimoine ?

Le contrat SwissLife Stratégic Vie Génération⁽¹²⁾ vous permet de bénéficier du dispositif fiscal de l'assurance vie, plus avantageux que celui des placements financiers classiques lors de l'ouverture d'une succession. Ce contrat vous permet d'accéder, sous conditions⁽¹³⁾, à une fiscalité sur la transmission encore plus avantageuse que celle de l'assurance vie classique.

Votre conseiller Swiss Life est à vos côtés pour établir un état des lieux de votre situation patrimoniale.

(10) SwissLife Stratégic Premium est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros, assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine, présentant un risque de perte en capital. Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.
(11) SwissLife Capi Stratégic Premium est un contrat individuel de capitalisation de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros, assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine, présentant un risque de perte en capital. Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.
(12) SwissLife Stratégic Vie Génération est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte. L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.
(13) Investissement libellé exclusivement en unités de compte dont 33 % au minimum sont investis dans les PME et / ou ETI (entreprises de taille intermédiaire) ou l'économie sociale et solidaire, le logement social et intermédiaire.